### UNE ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION RENFORCÉE

#### L'ESSENTIEL

- Inscrite dans la loi de refondation de l'École, l'éducation aux médias et à l'information contribue à préparer les élèves d'aujourd'hui à devenir les citoyens de demain. Apprendre à chercher une information et à en identifier la source, comprendre les mécanismes de fabrication de l'information et de l'image, émettre soi-même de l'information, doivent permettre à chacun d'apprendre à exercer librement son jugement.
- L'éducation aux médias et à l'information est une composante du parcours citoyen qui se met en place à l'École à la rentrée 2015.

### L'éducation aux médias et à l'information à l'ère du numérique

L'éducation aux médias et à l'information (EMI) est un élément indispensable pour préparer à l'exercice de la citoyenneté en démocratie. Inscrite dans la loi d'orientation du 8 juillet 2013, elle doit répondre aux nouveaux besoins liés à la multiplication des usages de supports et réseaux numériques par les élèves. Elle comporte en particulier une éducation aux droits et devoirs associés à ces pratiques culturelles et sociales.

# Une priorité au cœur de la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République

À la suite des attentats de janvier 2015, l'éducation aux médias et à l'information a été renforcée, avec pour objectifs l'éducation à la citoyenneté et la transmission, à l'École, d'une culture de la presse et de la liberté d'expression.

Les démarches éducatives visant à permettre aux élèves de comprendre et d'apprécier les représentations et les messages issus de différents médias, et en particulier de l'Internet, seront développées et encouragées. Ces démarches doivent faciliter leur participation et leur engagement dans un parcours citoyen. Elles impliquent non seulement l'acquisition de connaissances mais aussi la mise en place de méthodes actives, leur permettant de rechercher, de produire eux-mêmes et de publier avec les outils numériques.

Le Conseil supérieur des programmes a été saisi pour décliner cet objectif dans les programmes scolaires de chaque cycle.

## Le développement des médias scolaires et des partenariats avec les médias professionnels

La création de médias scolaires et d'outils d'information citoyens dans chaque école et établissement est fortement encouragée. Pour cela, le Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (Clemi) apportera son soutien et ses compétences dans l'accompagnement de la mise en place de ces projets. Dans chaque académie, un coordonnateur Clemi sera affecté à cette mission à plein temps. Le partenariat avec des professionnels jouera un rôle essentiel. À travers de nouvelles conventions, les médias s'engagent aux côtés du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour développer des programmes et des outils pédagogiques, et multiplier les interventions de professionnels de la presse et des médias dans l'École.